



Mairie de Fenieux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2015

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT.

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, GEAY Isabelle, RENAULT Françoise, SÉNÉCHAUD Julie, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel, NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Procuration de Mme AUDEBRAND Christelle à Mme TEXIER.

Absente : Mme DUVAL Marina

Secrétaire de séance : Mme TEXIER.

Tarifs de la salle polyvalente et autres

A partir du 1^{er} janvier 2016 :

→ LOCATIONS

✓ associations de la commune	gratuite
✓ entreprises, habitants de la Commune	156,00 €
✓ associations, entreprises, habitants, traiteurs hors Commune	395,00 €
✓ vin d'honneur entreprises, habitants de la Commune	78,40 €
✓ vin d'honneur entreprises, habitants hors Commune	153,00 €

Lorsque le même utilisateur loue la salle 2 jours de suite, une réduction de 25% lui sera accordée sur le total de la location.

→ CONSOMMATION EAU ET ÉLECTRICITÉ

- ✓ 4,80 € le m³ d'eau consommée,
- ✓ 0,20 € le kw consommé.

→ ENTRETIEN

- ✓ forfait de 62,40 € pour toute utilisation.

→ VAISSELLE

- ✓ 0,30 € par couvert plus la casse,
- ✓ forfait de 42,40 € pour l'utilisation des tasses et verres,
- ✓ 21,50 € par tranche de 100 personnes pour l'utilisation du lave-vaisselle sans location de la vaisselle,
- ✓ 10,40 € pour 100 personnes pour la location des tasses et verres lors d'un vin d'honneur.

Un chèque de caution de 460 € sera demandé lors de la réservation de la salle (à la signature de la convention).

En cas de dégradation ou d'un mauvais nettoyage, le temps nécessaire à la mise en état sera facturé 31,70 € de l'heure. En cas de non-règlement, le chèque caution sera encaissé.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs des petites salles des associations à des privés soit 25 €.

Participation de l'Union Sportive de Fenioux aux consommations électrique.

Le conseil fixe à 650 € la participation de l'USF pour 2015 aux consommations électriques du stade pour l'éclairage du stade.

Demandes de subvention

Le conseil une subvention de 250 € au groupement de défense contre les ennemis des cultures, 45 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et 50 € à la Fondation du Patrimoine.

Convention Séolis

Le conseil autorise le maire à signer une convention de servitude avec Séolis pour permettre le passage d'un réseau souterrain dans les parcelles section A 70, A 1288 et A 1290.

Virement de crédits

Le conseil vote une augmentation de crédits de 23 312 € pour le fonds de concours et diminue d'autant les travaux de voirie.

Rapport des commissions

- Commission culturelle :
Valérie Texier informe le conseil que la séance du "Cinéma en plein air" aura lieu le 1^{er} juillet. Le film retenu est : La famille Béliet.
- SICTOM
La redevance d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 1 euro et passe donc à 65 € par personne et par an avec un maximum de 4 personnes par foyer.

Information diverses

Les vœux du maire auront lieu le 15 janvier à 19 h.

A Fenioux, le 23 décembre 2015

La secrétaire de séance,
V. TEXIER

Le Maire,
J.-P.BASTY